

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS  
RECEPTION

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4216

Société : .....

Actif

Pensionné(e)

Autre : .....

Nom & Prénom : JEMEL BOUCHAIB

Date de naissance : 16/03/1978

Adresse : 16, Bd. Anfa

Tél. 06 26 25 47 73 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur M'hamed CHRAIBI  
Spécialiste O.R.L.  
47, Angle Bd. Anfa & Bd. My. Youssef  
Tél: 0522 20 69 43/0522 20 77 67

Date de consultation : 10/07/2013

Nom et prénom du malade : JEMEL BOUCHAIB Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : AFFECTION ORL

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 13/07/2013

Le : 13/07/2013

Signature de l'adhérent(e) : Jemel Bouchaib



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/7/93	C.2		300 Dhs	Docteur M'hamed CHRAIBI Spécialiste O.R.L. 47, Angle Bd. Anfa & Bd. My. Youssef Tel: 0522 20 69 43 / 0522 20 77 67
	2K10		500 Dhs	09/04/2010 Docteur M'hamed CHRAIBI

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
LA PHARMACIE REGIONALE Dr. Saad BENJELLOUN Imm. 94 Lot MAITRE DÉROUAI 06 20 74 810	10/07/2023	1038,3

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
25533411	11423553

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# الدكتور مهamed الشرايبي Docteur M'hamed CHRAÏBI

Spécialiste O.R.L.

C.E.S. Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale-laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux - Membre de la Société Française d'O.R.L.

Micro-Chirurgie de l'Oreille, Chirurgie Endoscopique du Nez et des Sinus

Exploration fonctionnelle du vertige de la surdité et du larynx - Implant Cochlear

Rééducation des vertiges et troubles de l'équilibre

CASABLANCA Le 10/07/2023,

Monsieur JEMEL Bouchaib

21,30

1) POLYDEXA gouttes auriculaires



4 gouttes auriculaire 2 fois par jour

58,00

2) HISTANORM 10 mg (BTE 30 CP)



1 comprimé le soir 1 MOIS

190,00

3) AEROMAX NASAL 200 DOSES



2 pulvérisations le matin pdt 1 mois

134,80x5

4) NOOTROPYL 800 CP



1 comprimé 3 fois par jour 3 MOIS

95,00

5) EXTRAMAG



1 comprimé le matin 1 MOIS

Totale

1038,30

Dr. M'hamed CHRAÏBI  
Spécialiste O.R.L.  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux  
17, Angle Bd Anfa et Bd. My Youssef 2ème Etage  
Tel: 0522 20 69 43 / 0522 20 71 91 - Fax: 0522 20 77 67/68  
N.P.E: 091042911 - I.C.F: 000338091000051

HISTANORM® 10 mg 30 comprimés

LOT 224105 1  
EXP 11/2026  
PPV 134.80

LOT 224105 1  
EXP 11/2026  
PPV 134.80

LOT 224105 1  
EXP 11/2026  
PPV 134.80

PPV 58DH00 EXP 05/2024  
LOT 26035 1

Date de fabrication :  
A consommer de  
préférence avant fin :  
N° de lot :

08/2022  
08/2025  
0222141

PPC = 95,00 DHS

V002 - 01/21  
ETEXMAC030CP



3 760162 579741

24,80

Aeromay®  
LOT:036S004A  
PER:01/2024  
N° d'AMM 149/21/RQd/DMP/VHA/18  
PPV : 190,00 DH

دكتور عمر الشرايبي  
Docteur M'hamed CHRAÏBI  
Spécialiste O.R.L.

C.E.S. Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale-laser  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux - Membre de la Société Française d'O.R.L.  
Micro-Chirurgie de l'Oreille, Chirurgie Endoscopique du Nez et des Sinus  
Exploration fonctionnelle du vertige de la surdité et du larynx - Implant Cochléaire  
Rééducation des vertiges ou troubles de l'équilibre

Casablanca, le : 10/7/2023

Le Docteur .....

Prie M .....

JEMEL Bouchair

d'accepter l'expression de ses sentiments distingués et lui présente suivant l'usage sa note d'honoraires pour .....

Lavage d'oreille bilatérales

2500

S'élevant à la somme de .....

500,- Dhs.

Cinq Cent dirhams

Docteur M'hamed CHRAÏBI  
Spécialiste O.R.L.  
47, Angle Bd. Anfa & Bd. My. Youssef  
Tél: 0522 20 69 43 / 0522 20 77 67  
- Casablanca -